



Le Groupe
Conseil communal
Ville de Namur

Inscription d'un point complémentaire – Conseil de la Zone de Police du 23 juin 2026

Madame la Bourgmestre ff,
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et du règlement d'ordre intérieur, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil de la Zone de Police du 23 juin 2026, le point suivant : **Manifestation étudiante du 4 juin 2026 : quelles leçons ?**

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de police,

Le 4 juin dernier, plusieurs centaines de jeunes se sont rassemblés dans les rues de Namur afin de protester contre les réformes de l'enseignement portées par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans un communiqué commun publié à l'issue des événements, le Parquet de Namur et la Zone de police Namur Capitale ont indiqué que cette mobilisation n'avait pas fait l'objet d'une autorisation préalable et que les différents rassemblements étaient « désorganisés, sans itinéraire commun et précis ». Le même communiqué fait également état de plusieurs incidents ayant donné lieu à des dégradations, à 4 arrestations administratives et à 10 arrestations judiciaires.

Je tiens d'abord à rappeler que le droit de manifester constitue une liberté fondamentale dans notre démocratie. La très grande majorité des jeunes présents ce jour-là ont exprimé leurs inquiétudes de manière pacifique et légitime. Les actes de vandalisme commis en marge de cette mobilisation sont, quant à eux, totalement inacceptables et doivent être condamnés sans ambiguïté.

Cette situation soulève néanmoins plusieurs questions quant à l'anticipation et à l'encadrement policier de rassemblements d'ampleur annoncés publiquement mais ne faisant pas l'objet d'une demande formelle d'autorisation.

Ainsi,

- À partir de quel moment la Zone de police a-t-elle eu connaissance de l'organisation de cette mobilisation ?
- Des contacts ont-ils été pris par les services de police avec les organisateurs ou les collectifs à l'origine de l'appel à manifester afin de tenter de définir un itinéraire, des modalités d'encadrement ou des interlocuteurs identifiés ?
- Une analyse de risque spécifique a-t-elle été réalisée en amont de l'événement ?

- Selon cette évaluation du risque, quel dispositif opérationnel a été prévu pour cette journée ? Des renforts extérieurs ont-ils été sollicités ou envisagés compte tenu du caractère non autorisé de la manifestation et de l'absence d'itinéraire préalablement défini ?
- Un retour d'expérience opérationnel a-t-il été réalisé au sein de la Zone de police à l'issue des événements et quelles en sont les principales conclusions ? Quel bilan la Zone de police peut-elle dresser des incidents constatés au cours de cette manifestation et des dégradations commises en marge de celle-ci ?
- Enfin, quelles leçons la Zone de police entend-elle tirer de cette mobilisation et quelles adaptations envisage-t-elle pour l'encadrement futur de rassemblements importants annoncés publiquement mais ne faisant pas l'objet d'une demande formelle d'autorisation ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Eliane TILLIEUX
Conseillère communale

Conseil de la ZONE DE POLICE Namur Capitale 23 juin 2026



Réponse de la Bourgmestre ff Charlotte BAZELAIRE, Présidente de la Zone de Police à la question de Mme Eliane Tilieux (PS)

Point 8.1 – Manifestation étudiante du 4 juin 2026 : quelles leçons ?

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question qui me permet de revenir sur les événements du 4 juin dernier.

Avant toute chose, je voudrais rappeler, tout comme vous, le principe qui a guidé l'action des autorités tout au long de cette séquence : le droit de manifester et la liberté d'expression sont des libertés fondamentales dans une démocratie. Je l'ai dit publiquement dès les premiers rassemblements et je le répète aujourd'hui : il est parfaitement légitime que des jeunes, et moins jeunes, souhaitent exprimer leurs inquiétudes et faire entendre leur voix.

La très grande majorité des participants l'a d'ailleurs fait de manière pacifique et respectueuse.

S'agissant plus particulièrement de l'organisation et de l'encadrement de cette journée, il me paraît important de rappeler que la Zone de Police a réagi dès qu'elle a eu connaissance des appels à rassemblement circulant sur les réseaux sociaux, soit dans l'après-midi du 3 juin. Une veille active a alors été mise en place, les informations disponibles ont été analysées et une évaluation opérationnelle de la situation a été réalisée afin d'adapter le dispositif de sécurité aux risques identifiés.

Pour la journée du 4 juin particulièrement, compte tenu de l'ampleur du rassemblement et des risques identifiés, un dispositif renforcé a été déployé. Un poste de commandement opérationnel a été activé, des renforts extérieurs ont été sollicités, la réserve fédérale a été prépositionnée à Namur et près de 70 policiers ont été mobilisés afin d'assurer la sécurité des participants, des riverains, des commerçants et de l'ensemble des usagers de la ville. Ce dispositif a été adapté tout au long de la journée en fonction de l'évolution de la situation.

De plus durant cette journée et les jours suivants, la Zone de Police a assuré un suivi continu de la situation au travers les informations disponibles, de contacts réguliers avec les directions d'établissements scolaires et d'une évaluation permanente des risques. Des mesures d'encadrement ont également été mises en place afin de permettre

l'expression des revendications dans des conditions de sécurité satisfaisantes, tout en sécurisant les points sensibles, en adaptant les dispositifs de circulation lorsque cela s'avérait nécessaire et, lorsque l'évaluation de la situation le justifiait, en mettant en œuvre des mesures préventives proportionnées destinées à prévenir tout comportement dangereux ou toute introduction d'objets susceptibles de porter atteinte à la sécurité des personnes.

Vous m'interrogez également sur les contacts avec les organisateurs.

La situation du 4 juin présentait une difficulté particulière puisqu'il s'agissait d'appels diffusés sur les réseaux sociaux sans organisateur formellement identifié ni interlocuteur clairement désigné pour échanger en amont avec les services de police. Malgré cela, la Zone de Police a assuré un suivi permanent de la situation, maintenu des contacts avec les directions d'établissements scolaires et, dans la mesure du possible, recherché des interlocuteurs sur le terrain.

J'en profite pour rappeler que la procédure de déclaration préalable d'une manifestation n'a pas pour objectif d'empêcher l'expression d'opinions ou de revendications. Bien au contraire. Elle permet aux organisateurs, à la Police et aux autorités communales de préparer ensemble le bon déroulement de l'événement, d'échanger sur le parcours envisagé, les horaires, les mesures de sécurité nécessaires et les modalités d'encadrement.

Lorsque des interlocuteurs sont identifiés, ce dialogue a lieu de manière systématique et constructive.

Ce fut notamment le cas lors d'autres mobilisations étudiantes organisées dans la même période, où des contacts ont pu être établis avec les jeunes organisateurs afin de convenir ensemble des modalités pratiques des rassemblements et de garantir les meilleures conditions de sécurité pour tous.

Enfin, nous avons fait le choix d'une approche fondée sur la désescalade, la proportionnalité et le dialogue. L'objectif était de permettre l'exercice de la liberté de manifester tout en intervenant lorsque des comportements infractionnels, des violences ou des dégradations étaient constatés.

Les incidents survenus ce jour-là sont évidemment regrettables et inacceptables. Ils ont donné lieu aux interventions nécessaires de la Police ainsi qu'aux suites judiciaires décidées par le Parquet.

Je rappelle que les dégradations occasionnées notamment à une école, à un commerce ainsi qu'à l'œuvre d'art de la Confluence font bien l'objet d'un suivi administratif ou judiciaire.

Comme après tout événement de cette ampleur, un retour d'expérience a été réalisé par les services de police. Cette démarche fait partie intégrante du fonctionnement normal de nos services et permet d'améliorer en permanence les dispositifs mis en œuvre.

Pour ma part, ayant passé une bonne partie de cette journée au poste de commandement opérationnel aux côtés des services engagés, je retiens surtout leur professionnalisme, leur sang-froid et leur capacité à assurer, dans un contexte particulièrement évolutif, un équilibre parfois délicat entre le respect des libertés fondamentales et la préservation de l'ordre public, entre les manifestants pacifistes et les auteurs de trouble.

Je tiens dès lors à remercier l'ensemble des policiers mobilisés ce jour-là, ainsi que l'ensemble des acteurs qui ont contribué au maintien du calme et à la gestion de cette situation.